

BAC 2016

Modification de la session de rattrapage de septembre

SFSDPEP



Confédération Générale du
Travail FORCE OUVRIERE

La DGESCO a présenté le 17 février 2016 aux organisations syndicales 14 notes de service portant sur la session de rattrapage du baccalauréat général et technologique pour les candidats « *n'ayant pu, pour cause de force majeure dûment constatée, se présenter à tout ou partie des épreuves organisées en cours ou à la fin de l'année scolaire* ».

Pour le ministère, il s'agit de changement à la marge mais est-ce certain ?

L'IGEN et la DGESCO l'assurent, rien ne change vraiment, mais tout change !

Jusqu'à présent le candidat absent repasse la session toute entière, comme les candidats libres. Le ministère observe que certains centres ne font pas repasser l'intégralité de la session. Par souci d'équité et surtout d'économie, il propose de ne faire repasser que l'épreuve manquée ! Les élèves ne rattraperaient donc plus la totalité des épreuves de la « session » mais la seule épreuve manquée.

Nouvelle dérégulation des épreuves du baccalauréat !

C'est le bac à la carte et une véritable usine à gaz que le ministère propose dans la droite ligne du décret du 26 août 2015 N°2015-135 qui prévoit que « *les candidats ayant échoué à l'examen pourront demander à bénéficier de la conservation des notes égales ou supérieures à 10 sur 20, pendant les cinq sessions suivantes* ». En fait, ce dispositif proposé permet que l'élève choisisse l'épreuve à laquelle il se rend pour ne la passer qu'en septembre...Exit les épreuves obligatoires, nationales, terminales, ponctuelles et anonymes ! Chacun fait ce qu'il veut. Ainsi bout par bout le diplôme national du baccalauréat est démantelé. C'est toujours la même surdité qui anime la ministre : elle oublie que les organisations syndicales qui représentent 80% des personnels ont suspendu leur participation aux dites réunions de bilan de la réforme Chatel du lycée faute d'un bilan sincère et honnête prenant en compte les revendications des personnels.

Montreuil, le 18 février 2016.

Section
fédérale des
syndicats
départemen-
-taux des
personnels
de
l'enseigne-
ment privé